

	<p>Coronavirus (COVID-19) : Mise à jour – Levée de l’interdiction de feu</p>
---	---

Coronavirus (COVID-19) : Mise à jour – Levée de l’interdiction de feu

Municipalité de Pontiac

2 juin 2020 – 12 h 00

Ce que vous devez savoir :

- Les interdictions gouvernementales sur les feux ont été **LEVÉES**.
- Tout **FEU À CIEL OUVERT** en forêt ou à proximité est maintenant **PERMIS** dans la Municipalité, selon les consignes en vigueur dans la réglementation municipale.
- La Municipalité vous invite à respecter le règlement municipal 01-04 www.municipalitepontiac.com/fr/reglements-municipaux/reglements-service-securite-incendie/ ainsi que le règlement uniformisé 18-RM-05 en vigueur www.municipalitepontiac.com/fr/reglements-municipaux/reglements-uniformises/securite-ince/

Où s’informer :

- Si le COVID-19 vous inquiète : 1 877 644-4545;
- Pour tout **service d’aide** (alimentaire, aînés, bénévolat, violence conjugale, etc.) consultez : www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca ;
- Pour **signaler toute situation policière non urgente** (dénonciations, informations ou questionnements) : 819 459 2422 p. 3277 Courriel : infocovid19@mrcdescollines.com ;
- Pour **signaler toute situation policière sérieuse** qui nécessite une intervention policière : 819 459-9911 ou 1 888 459-9911;
- Directives gouvernementales :
 - Gouvernement du Québec : www.quebec.ca ;
 - Gouvernement du Canada : www.canada.ca ;
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com ;
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun.